Projet de loi portant modification de la pension de retraite et de la pension de survie et instaurant l'allocation de transition, dans le régime de pension des travailleurs salariés, n°s 3399/1 à 4.

Le projet de loi vise principalement à mettre en oeuvre l'accord gouvernemental en ce qui concerne la réforme de la pension de survie des travailleurs salariés d'une part, et d'autre part, à apporter des adaptations à la réglementation en la matière, notamment pour la mettre en conformité avec un arrêt de la Cour constitutionnelle.

Le motif de la réforme de la pension de survie et de la création d'une nouvelle prestation au profit des conjoints survivants de travailleurs salariés tient à la volonté du gouvernement de mettre fi n au piège à l'inactivité pour les personnes qui sont encore en âge de travailler et qui touche surtout les femmes plus jeunes. En effet, selon des études, la combinaison de la pension de survie, qui est une bonne protection de base, avec les plafonds de cumul pour les revenus professionnels pousse les personnes veuves soit à ne plus travailler soit à diminuer leur activité professionnelle afin de bénéficier de leur pension de survie. Cette situation empêche de ce fait le développement et la valorisation économique des talents et conduit donc à une perte pour notre société, pour l'économie du pays et surtout pour les femmes elles-mêmes qui se constituent moins ou, dans certains cas, ne se constituent plus du tout de droits individuels à la pension de retraite alors que le système belge de pension tend vers plus d'individualisation des droits.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'instaurer une allocation temporaire dite allocation de transition. À l'échéance de cette allocation de transition et à défaut d'emploi, un droit au chômage sera ouvert immédiatement sans période d'attente et avec un accompagnement adapté afin de les soutenir dans leur recherche d'emploi.

Enfin, pour inciter les bénéficiaires de l'allocation de transition à rester actifs sur le marché du travail ou à y entrer, il est prévu que l'allocation de transition sera cumulable sans limite avec les revenus professionnels.

Lire la discussion

Le projet de loi n° 3399 est adopté par 80 voix contre 33 et 10 abstentions

Vote nominatif: 002



Arens Joseph, Bacquelaine Daniel, Bastin Christophe, Battheu Sabien, Becq Sonja, Blanchart Philippe, Bonni Véronique, Bonte Hans, Burgeon Colette, Caverenne Valérie, Clarinval David, Collard Philippe, Dallemagne Georges, De Bue Valérie, De Clercq Mathias, De Croo Herman, Delizée Jean-Marc, De Permentier Corinne, De Potter Jenne, Deseyn Roel, Destrebecq Olivier, Detiège Maya, Devin Laurent, Devlies Carl, Dewael Patrick, Dierick Leen, Drèze Benoît, Emmery Isabelle, Fernandez Fernandez Julia, Flahaut André, Fonck Catherine, Frédéric André, Galant Jacqueline, Geerts David, George Joseph, Goffin Philippe, Gustin Luc, Henry Olivier, Jadin Kattrin, Kitir Meryame, Lacroix Christophe, Lalieux Karine, Lambert Marie-Claire, Landuyt Renaat, Lanjri Nahima, Lutgen Benoît, Mathot Alain, Meire Laurence, Michel Charles, Mouton Rosaline, Muylle Nathalie, Mylle Gerda, Nyanga-Lumbala Jeanne, Özen Özlem, Perpète André, Rutten Gwendolyn, Sampaoli Vincent, Seminara Franco, Slegers Bercy, Somers Bart, Somers Ine, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Tobback Bruno, Van Biesen Luk, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Van der Auwera Liesbeth, Van der Maelen Dirk, Van Gool Dominica, Van Grootenbrulle Bruno, Vanheste Ann, Van Quickenborne Vincent, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vienne Christiane, Waterschoot Kristof, Wierinck Godelieve, Wilrycx Frank



Almaci Meyrem, Bracke Siegfried, Calvo y Castañer Kristof, Clerfayt Bernard, Coudyser Cathy, Dedecker Peter, Dedecker Jean Marie, Degroote Koenraad, De Meulemeester Ingeborg, Demol Elsa, De Vriendt Wouter, De Wit Sophie, Dumery Daphné, Francken Theo, Genot Zoé, Gilkinet Georges, Grosemans Karolien, Jambon Jan, Lahssaini Fouad, Louis Laurent, Luykx Peter, Maertens Bert, Maingain Olivier, Sminate Nadia, Uyttersprot Karel, Vandeput Steven, Van Eetvelde Miranda, Van Esbroeck Jan, Van Hecke Stefaan, Van Moer Reinilde, Van Vaerenbergh Kristien, Weyts Ben, Wouters Veerle

Annemans Gerolf, Colen Alexandra, De Bont Rita, De Man Filip, Goyvaerts Hagen, Logghe Peter, Pas Barbara, Ponthier Annick, Valkeniers Bruno, Veys Tanguy